

ORES ASSETS
Société coopérative à responsabilité limitée

Avenue Jean Monnet 2
1348 Louvain-la-Neuve
BCE 0543.696.579

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –
PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'OBJET (SOCIAL)¹**

1. Remarque liminaire :

Le présent rapport est établi dans le cadre de la proposition de modification de l'objet d'ORES Assets – article 3 de ses statuts-.

Il est, en effet, requis que lorsque l'Assemblée générale est appelée à statuer sur une modification de l'objet (social), l'organe de gestion établit un rapport spécial justifiant la proposition de modification et auquel est joint un état résumant de la situation active et passive de la société – arrêtée à une date ne remontant pas à plus de trois mois - ainsi que le rapport du réviseur.

2. Proposition de modification de l'objet (social)

Il est proposé de modifier l'article 3 des statuts comme suit : - en grisé -

Article 3 – Objet social

- A. *ORES Assets a pour objet la gestion, l'exploitation et la valorisation des réseaux de distribution et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :*
 - 1. *la gestion des réseaux de distribution, au sens des dispositions décretales relatives « au marché régional de l'électricité » et « au marché régional du gaz ». Cette mission comprend notamment :*
 - *l'étude, l'établissement, l'exploitation, l'entretien et le développement des réseaux de distribution pour lesquels elle a été désignée ;*
 - *l'amélioration, le renouvellement et l'extension des réseaux de distribution, notamment dans le cadre des plans d'adaptation que les Décrets la chargent d'établir ;*
 - *la gestion technique des flux d'électricité sur le réseau de distribution et, dans ce cadre, la coordination de l'appel des installations de production et la détermination de l'utilisation des interconnexions, de manière à assurer un équilibre permanent entre offre et demande ;*
 - *la gestion technique des flux de gaz sur le réseau de distribution ;*
 - *le maintien de la sécurité, de la fiabilité et de l'efficacité des réseaux ;*
 - *le comptage des flux d'électricité et des flux de gaz aux points d'interconnexion avec d'autres*

¹ Bien que la Réforme du Code des sociétés entrera en vigueur le 1^{er} mai 2019 pour les nouvelles sociétés et que le nouveau code des sociétés et des associations (CS&A) abandonne l'adjectif « social » lorsqu'il évoque l'objet ou le siège d'une société ; Le CS&A sera d'application aux sociétés existantes comme ORES Assets à dater du 1^{er} janvier 2020.

- réseaux, aux points d'accès aux clients et, le cas échéant, aux points d'échange auprès des producteurs d'électricité ou de gaz ;
- l'établissement du plan d'adaptation des réseaux ;
 - la pose et l'entretien des compteurs ;
2. la fourniture d'électricité et de gaz aux clients finals situés sur le territoire des communes associées, en vertu des dispositions décrétales relatives « au marché régional de l'électricité » et « au marché régional du gaz » ;
 3. l'exécution des obligations de service public imposées par le gouvernement conformément aux dispositions décrétales relatives « au marché régional de l'électricité » et « au marché régional du gaz » ;
 4. la production d'électricité verte et de gaz issus de sources d'énergie renouvelables ; l'électricité ainsi produite est exclusivement utilisée pour alimenter ses propres installations et/ou pour compenser ses pertes de réseau, le gaz ainsi produit est quant à lui exclusivement utilisé pour alimenter ses propres installations ;
- ~~5. la mission confiée par les communes :~~
- ~~— d'assurer la distribution d'électricité et de gaz sous toutes ses formes, en application des dispositions légales en la matière et dans la limite des apports décrits à l'article 9 ;~~
 - ~~— d'assurer l'approvisionnement régulier de la distribution par toute activité généralement quelconque nécessaire à cette fin ;~~
 - ~~— de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les activités de fourniture et de distribution, en ce compris auprès des clients d'ORES Assets ;~~
 - ~~— de mettre en œuvre toute activité accessoire susceptible de se substituer ou complémentaire aux activités précédentes, telle l'éclairage public visé à l'article 47 des présents statuts ;~~
- ~~6. l'étude, l'établissement, la recherche, le développement, la valorisation du savoir-faire acquis dans tous les domaines de prestations de services et activités connexes directes ou indirectes à celles dont question aux points 1 à 5 ci-avant destinées notamment à l'éclairage, au chauffage, à la force motrice, à la gestion intelligente de tout réseau d'électricité ou de gaz et généralement toutes applications ou usages quelconques actuellement connus ou inconnus, réalisés en partenariat, le cas échéant, avec les intercommunales de développement économique (autrement dénommées Agences de Développement Territorial).
A cette fin, ORES Assets est tenue de raccorder aux réseaux et d'alimenter les clients dont la demande répond aux conditions légales et réglementaires, notamment celles fixées par ORES Assets.~~
- ~~B. ORES Assets peut faire toutes opérations techniques, commerciales, économiques, financières, sociales et autres qui se rapportent directement ou indirectement à son objet. Elle peut aussi réaliser celui-ci en coopérant avec toute personne morale de droit public ou privé ou en assumant pour compte de ses membres la gestion et l'exploitation de toutes installations ou entreprises relatives à l'objet social, en rendant tous services se rattachant à ces activités, en prenant toutes participations dans des sociétés publiques ou privées et en concluant des conventions à cet effet.~~
5. toutes les missions telles que prévues dans la réglementation applicable au Gestionnaire de réseau de distribution.

3. Justification de la modification proposée

Les décrets wallons organisant les marchés régionaux de l'Electricité et du Gaz des 21 avril 2001 et 19 décembre 2002 ont été modifiés par décret du 11 mai 2018 ; les GRD ayant jusqu'au 1er juin 2019 pour se mettre en conformité avec le nouveau prescrit décretaal.

Bien qu'entraînant peu d'impact sur le fonctionnement, les statuts et la gouvernance d'ORES Assets et sa filiale - le modèle de Pure player d'ORES se trouvant confirmé- , il convient cependant de procéder à la simplification de libellé de l'objet social – sans modifier la nature de l'activité d'ORES Assets - en supprimant les points A.5 et A.6 et en renvoyant à la réglementation applicable.

4. Situation comptable au 28 février 2019

La situation comptable au 28 février 2019 se présente comme suit :


a) A l'actif

ACTIF	Codes		
		02/2019	2018
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	3.731.865.163,02	3.735.732.895,08
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	66.893.485,60	64.468.799,88
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.	22/27	3.664.320.499,92	3.670.612.782,60
A. Terrains et constructions.	22	112.469.702,78	111.612.987,70
B. Installations techniques et machines.	23	3.516.468.877,94	3.523.261.810,33
C. Mobilier, matériel roulant et outillage.	24	34.746.182,78	35.098.076,18
E. Autres immobilisations corporelles	26	635.736,42	639.908,39
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	28	651.177,60	651.312,60
A. Entreprises liées			
1. Participations	280	456.258,00	456.258,00
B. Autres entreprises avec lien de participation			
1. Participations	282	0,00	0,00
C. Autres immobilisations financières.			
1. Actions et parts.	284	16.891,92	16.891,92
2. Créances et cautionnements en numéraires.	285/8	178.027,68	178.162,68
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	436.640.659,61	373.077.114,83
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29	6.482.794,45	6.044.698,89
A. Créances commerciales	290	0,00	0,00
B. Autres créances.	291	6.482.794,45	6.044.698,89
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.	3	9.296.578,57	8.408.873,83
A. Stocks			
2. En cours de fabrication.	32	0,00	0,00
B. Commandes en cours d'exécution.	37	9.296.578,57	8.408.873,83
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS.	40/41	187.735.929,92	160.361.688,52
A. Créances commerciales.	40	149.201.922,26	147.450.579,33
B. Autres créances.	41	38.534.007,66	12.911.109,19
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	561.646,04	9.630.294,24
X. COMPTES DE REGULARISATION.	490/1	232.563.710,63	188.631.559,35
TOTAL DE L'ACTIF		4.168.505.822,63	4.108.810.009,91


b) Au passif

PASSIF	Codes		
		02/2019	2018
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.647.571.485,42	1.630.883.330,43
I. CAPITAL.	10	852.753.128,77	713.027.926,44
A. Capital souscrit.	100	852.753.128,77	713.027.926,44
B. Capital non appelé (-).	101		0,00
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION.	12	525.405.447,36	528.826.180,90
IV. RESERVES.	13	252.722.706,72	389.029.223,09
A. Réserve légale.	130	368.419,80	368.419,80
B. Réserves indisponibles.	131		
2. Autres.	1311	250.118.686,92	246.697.953,38
C. Réserves immunisées	132	2.235.600,00	2.235.600,00
D. Réserves disponibles.	133		139.727.249,91
Bénéfice reporté	14		0,00
RESULTAT DE LA PERIODE		16.690.202,57	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	42.249.116,50	41.493.563,91
VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.	16	42.249.116,50	41.493.563,91
A. Provisions pour risques et charges.			
4. Autres risques et charges	163/5	42.249.116,50	41.493.563,91
Provisions environnementales	163	3.788.933,01	3.788.933,01
Provisions pour litiges	164	38.460.183,49	37.704.630,90
DETTES	17/49	2.478.685.220,71	2.436.433.115,57
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN.	17	1.994.675.165,67	1.994.675.165,67
A. Dettes financières.	170/4		
4. Etablissement de crédit	173	696.782.879,94	696.782.879,94
5. Autres emprunts	174	1.297.714.285,73	1.297.714.285,73
D. Autres dettes.	178/9	178.000,00	178.000,00
IX. DETTES A UN AN AU PLUS.	42/48	415.420.670,10	385.132.859,76
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	139.786.805,33	139.786.805,33
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
C. Dettes commerciales	44	0,00	0,00
1. Fournisseurs.	440/4	99.212.276,30	125.640.158,06
D. Acomptes reçus sur commandes.	46	28.669.591,02	26.847.648,82
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	45	12.943.260,07	1.664.936,74
F. Autres dettes.	47/48	134.808.637,38	91.193.310,81
X. COMPTES DE REGULARISATION.	492/3	68.589.484,94	56.625.090,14
TOTAL DU PASSIF		4.168.505.822,63	4.108.810.009,91

Au nom du Conseil d'administration,


 Monsieur Francis GENNAUX
 Secrétaire du
 Conseil d'administration

Fait à Louvain-la-Neuve, le 3 avril 2019


 Monsieur Yves PINON
 Président du
 Conseil d'administration